

Plan municipal pour la réduction du plomb dans l'eau potable du réseau

Afin d'assurer un approvisionnement en eau potable d'une qualité conforme aux normes prévues par la réglementation, nous avons adopté un plan visant à déterminer si certains secteurs de notre municipalité sont à prioriser en ce qui concerne la présence de plomb dans l'eau potable. Les actions qui en découlent permettront de planifier les travaux à effectuer et d'apporter les mesures de correction nécessaires au besoin et de tenir informés les citoyens de l'état d'avancement du plan.

La Municipalité de Saint-Ludger partage la préoccupation du gouvernement à l'égard de la présence possible de plomb dans l'eau potable et s'engage, par ce plan, à intervenir de manière préventive pour réduire celle-ci, le cas échéant.

Un plan en 2 phases

Phase 1

Inventaire des secteurs à prioriser

Objectif	Actions	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cibler les secteurs où des entrées de service ou des conduites de raccordement en plomb ont possiblement été installées. ➤ Comme aucun secteur n'est concernée, la Municipalité s'engage à continuer les tests de plombs en ciblant les vieilles maisons et les établissements avec des enfants en bas âges. 	Inventaire Information aux citoyens des secteurs ciblés	Déjà fait Une fois les points d'échantillonnage ciblés, nous informons les citoyens visés par nos tests lors d'un appel téléphonique pour prendre rendez-vous.

Phase 2

Dépistage du plomb dans l'eau dans les secteurs ciblés

Objectif	Actions	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vérifier la présence ou non de plomb dans l'eau potable des résidences et des bâtiments des secteurs ciblés. 	Échantillonnage Communication des résultats aux propriétaires	Du 1 ^{er} juillet au 1 ^{er} octobre de chaque année Dans les 30 jours suivant la réception des résultats